

Extrait du registre des procès-verbaux d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 9 septembre 2019.

RÉSOLUTION NO : 426-09-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements, et ce, afin de permettre le remplissage de barboteuse, soit adopté sous le numéro 730-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 19 août 2019.

ADOPTÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 10 septembre 2019.



GREFFIER

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 730
DÉCRÉTANT DES MESURES SPÉCIALES
CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU
PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL ET
FIXANT DES PÉRIODES D'ARROSAGE ET
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 654 ET SES
AMENDEMENTS.**

RÈGLEMENT 730-1

Séance du Conseil de la Ville de Terrebonne, tenue à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, le lundi 9 septembre 2019, à 19h30, à laquelle sont présents:

Brigitte Villeneuve
Nathalie Bellavance
Dany St-Pierre
Réal Leclerc
Serge Gagnon
Éric Fortin
Yan Maisonneuve
Caroline Desbiens

Simon Paquin
Robert Morin
Nathalie Ricard
André Fontaine
Jacques Demers
Robert Brisebois
Nathalie Lepage
Marc-André Michaud

sous la présidence du maire Monsieur Marc-André Plante.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 18 avril 2019 le règlement 730, règlement décrétant des mesures spéciales concrétant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 730 afin d'apporter des précisions, pour le rafraîchissement par temps chaud;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, monsieur Yan Maisonneuve lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Yan Maisonneuve lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 ;

Sur proposition de

appuyé par Yan Maisonneuve

et résolu Nathalie Ricard

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TERREBONNE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le titre de l'article 7.8 du règlement 730 est remplacé comme suit :

ARTICLE 7.8 **Jeu d'eau et rafraîchissement par temps chaud**

ARTICLE 2

Le second paragraphe de l'article 7.8 du règlement 730 est remplacé comme suit :

« Afin de se rafraichir, il est permis d'utiliser un boyau d'arrosage tenu en continue dans la main et muni d'une lance à fermeture automatique pour s'arroser ou remplir une petite barboteuse contenant moins de deux cent (200) litres d'eau »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Maire



Greffier

Avis de motion :	8 juillet 2019 (324-07-2019)
Dépôt du projet :	19 août 2019 (380-08-2019)
Résolution d'adoption :	9 septembre 2019 (426-09-2019)
Date d'entrée en vigueur :	<u>18 septembre 2019</u>